



Litige avec mon ex-employeur

Par Visiteur

J'ai effectué un remplacement du 7 mars 08 au 26 juin 08 pour congés maternités dans une superette en tant "qu'employée libre service et caissière" dont la description du poste était la "prise de la caisse et mise en rayons".

Lorsque je suis allée chercher mon attestation ASSEDIC le 7 octobre 2008, la gérante m'a dit qu'il allait falloir que je contacte mon banquier, car suite à un inventaire effectué avant ma prise de poste et un autre effectué après, il en résultait une erreur de gestion de "11000?"

Comment peut-on m'accuser d'avoir commis seule cette erreur, sachant que le gérant tenait également le magasin en dehors de ses tournées, et que c'était la gérante qui venait passer les commandes?

D'autre part, comment prouver que les inventaires sont corrects (Je n'y ai pas participé).

La gérante m'a également fait rédiger et signer un courrier dans lequel elle me demandait d'assumer mes responsabilités et les conséquences suite à une mauvaise gestion de ma part.

Peut-on m'imposer de rembourser cette somme?

Merci de m'informer très rapidement des dispositions que je dois prendre face à ces accusations.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

Votre situation est abérante...

On vous accuse sans preuve et on vous demande de payer.

La première chose à faire est de demander des preuves à la gérante montrant clairement que vous avez commis une faute.

Si elle ne coopère pas, vous pouvez tout à fait saisir le conseil des prud'hommes en référé afin d'obtenir les documents que vous souhaitez.

Enfin sachez qu'elle n'a absolument pas le droit de vous demander le remboursement des sommes perdues. En effet, selon l'ancien article L122-42 cela est assimilé à une sanction pécuniaire et c'est interdit.

Cordialement.